



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section langues vivantes étrangères : chinois, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Arnaud ARSLANGUL
Maître de conférences des universités

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Baoqing SHAO
Maître de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Jacqueline ESTRAN
Maîtresse de conférences des universités

Académie de LYON

M. Laurent GALY
Maître de conférences des universités

Académie de PARIS

Mme Shai-Ing HO
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LYON

Mme Noémie SUN
Professeure agrégée

Académie de NICE

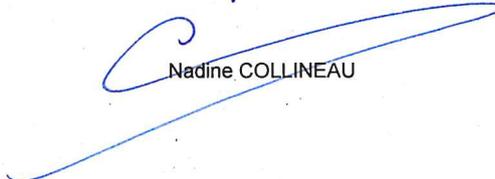
Mme Ying ZHOU RIAZUELO
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 janvier 2024

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU